



CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

Les inscriptions à nos activités se font sur notre site internet. Un compte doit être créé lors de la première visite. À la réception du formulaire, le processus d'inscription est activé, tout changement ou annulation doit être expressément communiqué **par email**. MJSR se réserve le droit de refuser une inscription.

Si le camp est complet, vous pouvez inscrire votre enfant sur une liste d'attente via la page dédiée sur notre site. Cette inscription est valable un mois. Passé ce délai, elle sera automatiquement supprimée, sauf en cas de réinscription par email.

Informations relatives à l'enfant

Les renseignements sanitaires doivent être remplis avec exactitude dans le formulaire d'inscription. Ces informations sont importantes. Il incombe aux parents de prendre contact avec nous afin que nous préparions de manière optimale les conditions d'encadrement.

PAIEMENT

Une finance d'inscription de Frs 100.- non-remboursable est demandée, elle est payable soit en ligne au moment de l'inscription, soit par QR-facture, dans les 10 jours suivants l'inscription :

- Paiement en ligne : l'acompte sera déduit de la facture.
- Paiement par QR-facture : l'acompte et le solde figureront sur la facture.

L'intégralité du prix du camp doit être payée au plus tard un mois avant le départ faute de quoi l'enfant ne sera pas admis.

PRIX DU CAMP

Les prix comprennent l'ensemble des prestations (activités, logement, nourriture, encadrement et transports). Ils ne couvrent pas l'intégralité des coûts réels du camp. MJSR remplit ainsi un but social en faveur des familles.

Pour les familles inscrivant deux enfants ou plus d'une même fratrie à un camp, un rabais de 10 % est accordé sur chaque inscription effectuée lors de la même commande. Les réductions ne sont pas cumulables ; seule la plus élevée sera appliquée.

ANNULATION

Toute annulation doit être communiquée **par email** à info@mjsr.ch.

Les inscriptions sont définitives dès notre confirmation adressée par email. Toute annulation sera traitée de la manière suivante :

- Si l'annulation intervient au moins un mois avant le début du camp, la totalité (moins la finance d'inscription) est restituée.
- Si l'annulation intervient dans les 4 semaines avant le départ, la totalité est conservée ou due.

Annulation maladie ou accident

Camps en Suisse :

Un remboursement ne peut avoir lieu que sur présentation d'un certificat médical.

Si l'annulation a lieu durant les 4 semaines avant le camp : la moitié du prix du camp est remboursée.

Camps à l'étranger :

En cas de maladie ou d'accident, la somme totale du camp reste due à MJSR.

ASSURANCES

Le/la participant-e doit obligatoirement être assuré-e en maladie-accident. La famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

Les frais consécutifs aux soins médicaux donnés durant un camp par un médecin ou dans un cadre hospitalier sont exclusivement à la charge des responsables légaux du/de la participant-e et de son assurance maladie et accident. Si ces frais sont avancés, ceux-ci sont à rembourser à MJSR.

Pour les camps à l'étranger : les assurances rapatriement et annulation sont **obligatoires** ; les enfants doivent avoir la carte européenne d'assurance-maladie avec eux pendant le camp.

PROGRAMME ET HEBERGEMENT

Nous nous réservons le droit d'opérer des modifications dans le programme et/ou le lieu d'hébergement du camp sans modification de prix, ni remboursement. Nous nous réservons également le droit d'annuler les camps dont le nombre de participant-es ou de moniteur-trices n'est pas suffisant. Dans ce cas, nous nous efforçons de proposer des solutions de remplacement et remboursons intégralement le prix du camp, y compris la finance d'inscription.

INTERRUPTION DU CAMP

MJSR se réserve le droit de renvoyer les participant-es qui ne respectent pas les règles et consignes ou qui perturbent la vie du camp.

En cas de problèmes particuliers concernant la santé ou le comportement de l'enfant, il incombe aux responsables légaux de donner, au moment de l'inscription, les indications et prendre contact avec nous si besoin. Toute information n'ayant pas été communiquée et s'avérant nuisible au bon fonctionnement peut entraîner un renvoi immédiat.

En cas de renvoi ou de retour décidé par la famille, ainsi que pour les départs dus à une maladie ou une blessure, **aucun remboursement ne sera effectué**. Les éventuels frais d'intervention sont facturés en sus. Les responsables légaux doivent venir chercher le/la participant-e sur le lieu du camp et tous les frais inhérents au retour sont à la charge des familles ou institutions, en plus du prix du camp.

DOCUMENTS D'IDENTITE

Pour les camps hors de Suisse, l'enfant doit être muni d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Il incombe aux familles de se renseigner sur les conditions d'entrée dans le pays du camp et de se mettre en règle (visa, vaccins, etc.).

Si l'enfant devait se voir refuser l'entrée d'un pays faute de présenter les documents exigés par les autorités, il ne pourrait être prétendu à aucun remboursement. Les frais de rapatriement étant alors intégralement mis à la charge des responsables légaux en sus du prix du camp.

SANTE-VACCINATIONS

L'équipe d'animation prend toutes décisions utiles concernant les participant-es, notamment des mesures rendues nécessaires par leur état de santé. En cas de désaccord sur ce point, le représentant légal l'indique dans la rubrique remarque du formulaire d'inscription.

Le contenu de la pharmacie fournie aux équipes d'animation est consultable sur notre site internet. Hors des obligations spécifiques aux pays dans lesquels se déroulent les camps, aucune vaccination n'est en principe obligatoire, étant précisé que les vaccinations habituelles sont recommandées, notamment en ce qui concerne les zones où la vaccination contre la FSME (méningo-encéphalite à tiques) est recommandée : se référer au site de l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

Lors d'une maladie infantile contagieuse l'enfant doit rentrer à la maison pour la sécurité des participant-es et de l'équipe d'encadrement.

DROIT A L'IMAGE

MJSR est autorisée à utiliser les photos et vidéos prises durant les activités par les équipes ou les personnes mandatées et sur lesquelles pourraient figurer les enfants ou les lieux où se déroulent les activités, et ce dans les limites du respect du droit à la personnalité.

Usage interne des photos : blog des parents, rapport d'activité.

Usage externe des photos : calendrier, site internet, réseaux sociaux, supports de communication.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses activités d'organisation et de gestion des camps, MJSR est amenée à traiter des données personnelles ainsi qu'à les transmettre à ses sous-traitants et destinataires. Retrouvez plus d'informations sur les traitements réalisés et les modalités d'exercice de vos droits sur notre *Déclaration de confidentialité*.

RESPONSABILITES

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégâts sur les effets personnels d'un-e participant-e. MJSR décline également toute responsabilité pour les dégâts commis par un-e participant-e, volontairement ou involontairement, à des objets ou à des tiers. Le/la participant-e est responsable des dommages qu'il/elle pourrait causer.

REGLES DE CONDUITE ET DE SECURITE

Les participant-es doivent suivre les consignes données par les moniteur-trices et se conformer aux règles usuelles de sécurité, de prudence et de respect.

Chaque participant-e doit prendre part à la vie communautaire du camp (préparation des repas, rangements, vaisselle, etc.).

La consommation de drogues et d'alcool n'est pas tolérée dans les camps MJSR. En ce qui concerne le tabac, lorsque les représentants légaux sont d'accord, un usage modéré est toléré chez les plus grand-es. Des modalités (lieux, moments, respect des non-fumeurs, etc.) sont fixées avec les jeunes concerné-es.

Les objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des participant-es ne sont pas autorisés dans nos camps (ex : couteaux, objets dangereux) et seront immédiatement confisqués par l'équipe d'animation.

FOR APPLICABLE

Pour tout éventuel litige le droit suisse est applicable, le for étant fixé à Genève.

Conditions et informations générales du 1^{er} septembre 2025.

MJSR est membre du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances ; elle respecte la Charte de qualité et les Règles de base pour l'organisation des camps de vacances et centres aérés pour enfants et jeunes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENCADREMENT

Les participant-es sont encadré-es par de jeunes adultes (responsables, moniteurs et monitrices) formé-es et motivé-es : l'équipe d'animation (« l'équipe »). Elle est composée d'1 adulte pour 3 enfants de moins de 6 ans, 1 adulte pour 4 enfants entre 6 et 12 ans et 1 adulte pour 5 enfants de plus de 12 ans. Pour les camps de ski et les camps à l'étranger, un adulte supplémentaire complète l'équipe. Ce nombre peut varier selon l'implication de spécialistes dans le camp. Les responsables d'équipe reçoivent une formation spécifique sur les différents aspects liés à l'organisation et la gestion d'accueil d'enfants.

PREPARATION DES CAMPS

Les camps sont préparés par nos soins. Outre l'organisation générale, nous mettons à disposition des équipes les moyens financiers et le matériel nécessaire.

Chaque équipe prépare et organise sa semaine de camp en tenant compte du programme général annoncé sur notre site internet ainsi que des directives MJSR. Le programme des activités et des menus ainsi que le projet pédagogique sont soumis aux animateurs-trices professionnel-les de MJSR, qui les valident avant le début du séjour. Le programme détaillé de la semaine n'est pas communiqué, celui-ci étant susceptible d'être modifié pour tenir compte de la météo, s'adapter au rythme des enfants, trouver des solutions dues à des annulations, etc.

SOUTIEN PROFESSIONNEL AUX EQUIPES

Nos équipes bénéficient d'une permanence téléphonique professionnelle 24h sur 24h pendant toute la durée des camps.

FINANCEMENT DES CAMPS

MJSR propose des camps aux prix les plus abordables possibles. Nous soulignons que les prix payés par les familles, ne couvrent pas les frais réels du camp. MJSR apporte donc une contribution financière importante aux familles, remplissant son rôle social tel que défini dans ses statuts.

AIDES FINANCIERES

Afin de permettre à tous les enfants de participer à l'un des camps, nous offrons des possibilités internes d'arrangements financiers, voire d'aides, aux familles en difficulté. MJSR peut également vous donner les informations pour faire appel à d'autres institutions.

Le formulaire de demande d'aide financière est disponible sur notre site internet. Les familles concernées peuvent prendre contact avec notre administration afin d'obtenir les informations nécessaires et les conditions pour bénéficier d'une aide. Les demandes doivent être formulées au moment de l'inscription mais au plus tard, impérativement, 4 semaines avant le départ en camp.

ARGENT DE POCHE

Toutes les activités du camp sont comprises dans le prix. Toutefois, en matière d'argent de poche, nous vous recommandons une fourchette entre CHF 10.- et CHF 40.- par semaine, à définir selon l'âge de l'enfant et le style de camp.

VISITES – COLIS

Vu la durée des séjours, les visites ne sont pas admises, sauf accord de notre part, et nous déconseillons l'envoi de colis durant le camp.

VÊTEMENTS - MATERIEL

Le trousseau est consultable sur notre site internet. Il vous incombe de mettre dans la valise de votre enfant les affaires indiquées dans ce document. Les noms et prénoms de votre enfant doivent figurer sur toutes les affaires. Celles-ci sont à réclamer à info@mjsr.ch (avec le détail des affaires) rapidement après la fin du camp. Au bout de deux mois, les affaires non réclamées sont données à des associations caritatives locales. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégâts.

TELEPHONES ET APPAREILS CONNECTÉS (INCL. MONTRES CONNECTÉES)

Ces appareils sont :

- **vivement déconseillés** aux enfants de moins de 12 ans.
- **autorisés** pour les enfants dès 13 ans.
- **les jeux électroniques ne sont pas autorisés** dans nos camps.

Ces appareils coûteux peuvent perturber la vie collective. Les appareils seront pris par l'équipe. Des créneaux horaires seront aménagés dans un espace commun, permettant l'utilisation des téléphones portables et autres appareils connectés. Nous déclinons toute responsabilité en cas de prix élevé de communications, de perte, vol ou dégâts.

Les participant-es peuvent joindre leurs parents s'ils/elles le souhaitent et en font la demande. Toutefois, il est important que l'enfant puisse gérer son temps de vacances, c'est pourquoi nous vous recommandons de ne pas téléphoner : si vous désirez des nouvelles de votre enfant, vous pouvez joindre notre secrétariat.

BLOGS

Des blogs avec accès sécurisés sont en principe mis en place afin de permettre aux familles de suivre la vie du camp. Le code et le chemin d'accès vous sont envoyés avant le départ. Un mode d'emploi est disponible sur notre site sous l'onglet « Conditions et informations générales » de notre site internet « Blogs pendant les camps ».

DEPARTS ET RETOURS DU CAMP

Les horaires et lieux de départs et retours doivent impérativement être respectés. Il peut arriver, pour des raisons indépendantes de notre volonté, que des retards à l'arrivée aient lieu.

Aux départs de Genève et de Lausanne, un ou plusieurs membres de l'équipe sont présents pour accueillir les enfants (ce qui n'est pas le cas aux gares dites « de proximité » ou aux gares de convoys).

Le programme de certains camps prévoit un spectacle, un apéritif, etc. en fin de camp : lorsque cela est prévu (précisé dans le descriptif et sur l'horaire du camp), les parents doivent obligatoirement assister à cette présentation finale ; ils ramènent ensuite leur enfant à la maison par leurs propres moyens.

REMARQUES

Toutes les informations pratiques relatives au camp sont transmises aux familles au plus tard 7 jours avant le départ du camp et sont visibles sur notre site www.mjsr.ch.

Pour toutes les questions ou informations avant et pendant le camp, notre administration se tient à votre entière disposition durant les horaires d'ouverture.

En cas de problèmes durant le camp, il incombe aux familles / représentants légaux de prendre immédiatement contact avec notre secrétariat.

ALIMENTATION

Les repas en camp sont planifiés et préparés par l'équipe d'animation : MJSR demande de cuisiner des menus simples, équilibrés, faisant plaisir aux enfants et tenant compte du budget alloué par MJSR (fruits et légumes régulièrement, plats à base de viande limités, desserts et goûters variés, etc.).

MJSR respecte les régimes alimentaires qui lui sont communiqués pour des raisons de santé (intolérances, allergies). Si l'enfant doit manger un type d'aliments spécifiques, les familles sont priées de les fournir en suffisance pour la semaine de camp (produits sans gluten ou sans lactose, p. ex.). Pour les autres questions et demandes en matière d'alimentation relevant p. ex. de convictions ou de croyances, nous faisons notre maximum pour les respecter.

QUESTIONNAIRE QUALITE (SONDAGE)

Un questionnaire qualité est à votre disposition sur notre site internet. Nous vous remercions de le remplir sitôt le camp de votre enfant terminé : votre avis nous est très précieux pour améliorer constamment la qualité de nos camps.

TAUX D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation terrain doit être composée selon certains critères :

- un nombre d'adultes suffisant pour assurer le bon déroulement du camp de vacances (chaque taux est à retrouver dans le « Bon à savoir » de chaque séjour) ;
- personnes des deux genres ;
- respecter un équilibre entre personnes expérimentées et personnes non expérimentées ;
- au moins une personne doit avoir suivi le module de formation ESPAS sur la Prévention des abus sexuels ;
- pour moitié, y compris le/la responsable, les membres de l'équipe doivent être au bénéfice d'une formation chartocompatible (c'est-à-dire avoir suivi 6 modules de formation sur l'ANIMATION ET ENCADREMENT + PRÉVENTION ET SÉCURITÉ au sein de 2 organismes reconnus : CEMEA et FORJE).